MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 14 avril 2023
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20230406-D007141I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire : Mme Marie LAMBERT

Etaient absents : Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 17 - Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre

Délibération n° 2023/007141

17

Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe
Rapport présenté par M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	21/03/2023	Favorable unanime
Commission n° 3	22/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du site, l'adaptation des espaces extérieurs et intérieurs aux usages actuels, l'intégration d'un plateau inclusif de la Fondation Pluriel, la réhabilitation de la restauration scolaire et l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique (cour de récréation et abords).

Le montant global de l'opération est estimé à 6 498 000 € HT, soit 7 797 000 € TTC TDC (arrondi).

Il convient aujourd'hui d'arrêter le programme de l'opération, l'enveloppe prévisionnelle, et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

I - CONTEXTE

Le Schéma Directeur des Ecoles

Un des engagements de l'équipe municipale élue en juin 2020, est de **mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles.**

Ainsi, **le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique** (rénovations énergétiques, création d'oasis / ilots de fraicheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, ...).

A ce titre, l'équipe municipale a décidé de consacrer 60 M€ sur le mandat à un vaste programme pluriannuel de rénovation des écoles et des crèches.

En parallèle, elle a acté également l'augmentation de la capacité d'accueil au périscolaire du midi en se fixant comme objectif d'avoir atteint, à la fin du mandat 2021-2026, 70 % des élèves accueillis sur son territoire.

La plupart des restaurants scolaires fonctionnent en liaison chaude dont les repas sont produits par la cuisine municipale. La capacité de production de la cuisine étant quasi-atteinte, il a été convenu de prévoir des restaurants scolaires permettant de fonctionner en liaison froide (repas achetés auprès d'un prestataire) dans les projets de réhabilitation lourde. Les repas produits par la cuisine et ainsi libérés, pourront être redistribués sur les autres sites, contribuant ainsi à l'augmentation de la capacité d'accueil.

L'école élémentaire Jean Macé

L'école élémentaire Jean Macé, située dans le quartier des Clairs-Soleils, au 89 rue de Chalezeule, accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans, du CP au CM2, et recense 209 élèves pour la rentrée 2022-2023.

L'école élémentaire est située en contre-haut de la parcelle cadastrale CH 281. La parcelle comprend également l'école maternelle Tristan Bernard (située en contre-bas du site), et le gymnase des Clairs-Soleils (situé à l'arrière du site).

La production de chauffage est mutualisée pour les bâtiments maternelle et élémentaire et est assurée par une chaufferie gaz localisée dans l'école maternelle.

Edifié en 1970, le bâtiment élémentaire est globalement en état d'usage, bien que dans un état de vétusté avancé. La remise à niveau réglementaire et technique, ainsi que l'amélioration énergétique justifient d'une réhabilitation lourde à l'échelle du site. L'intégration d'une remise à niveau fonctionnelle des locaux n'impactera que peu le coût de l'opération au vu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Le projet de plateau inclusif de la Fondation Pluriel (ex-ADAPEI)

La Fondation Pluriel suit un schéma directeur prévoyant des ouvertures de classes externées au sein des écoles en lien avec l'Education Nationale et l'ARS.

Il s'agit d'un dispositif de classe spécialisée autonome au sein d'une école qui dispose d'un personnel dédié qui prend en charge les enfants polyhandicapés qui y sont accueillis.

L'école élémentaire Jean Macé a été identifiée comme site à privilégier pour l'implantation d'un plateau inclusif qui permet la continuité de l'accueil des enfants concernés :

- Présence d'une crèche à proximité et comprenant 6 enfants polyhandicapés,
- Une école maternelle qui dispose d'une classe spécialisée,
- L'implantation d'un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) à côté de l'école élémentaire Jean Macé qui accueille les enfants pressentis à ce plateau.

Aussi, il a été acté d'intégrer un plateau inclusif au sein de l'école élémentaire Jean Macé pour faciliter le quotidien des familles.

II - DESCRIPTION DU PROJET

Les études de programmation ont été menées en articulation directe avec les usagers, **par le biais d'une démarche participative**, sur le thème de « l'école du XXIème siècle ». L'ensemble des besoins et des innovations d'usage recensés ont permis d'aboutir à un programme co-construit, tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs.

Programme architectural et fonctionnel de l'opération :

Dans le cadre du projet, le bâtiment élémentaire sera intégralement réhabilité en vue d'accueillir l'ensemble des usages scolaires, périscolaires et extrascolaires, ainsi que les locaux administratifs.

Parmi les fonctions et les locaux prévus dans le bâtiment élémentaire réhabilité :

- 10 salles de classe
- 1 salle RASED
- 1 salle ULIS
- 1 salle UPE2A
- 2 salles dédiées au périscolaire
- 1 bureau direction scolaire
- 1 bureau direction périscolaire DALM
- 1 bureau pour le chef d'équipe EPL
- 1 espace santé comprenant un bureau psychologue
- Des espaces nouveaux ou repensés en vue d'être mutualisés pour l'ensemble du personnel :
    - 1 salle de réunion
    - 1 salle de convivialité
- Des espaces nouveaux ou repensés en vue d'être **mutualisés scolaire/périscolaire** :
    - 4 ateliers interclasses (surface identique à une salle de classe), permettant de proposer des activités spécifiques à proximité des salles de classe (bibliothèque

ciblée selon les classes adjacentes, arts plastiques, supports pédagogiques spécifiques ...)
    - 1 salle d'expérimentation manuelle, en lien avec le jardin pédagogique
    - 1 préau d'accueil central à l'école et spacieux, permettant la pratique d'activité physique (hors jeu de balle)
- Des « SAS tampons », à l'intersection de la cour et du bâtiment, afin que les élèves puissent nettoyer ou retirer leurs chaussures sales et enfiler leurs chaussons, avant d'accéder au reste du bâtiment.

Le plateau inclusif dédié à la Fondation Pluriel, pour l'accueil de 7 élèves en situation de polyhandicap, fera l'objet d'une construction neuve en extension du bâtiment élémentaire.
Ce plateau de 180 m² SDP comprendra :

- une salle de classe,
- une salle de repos,
- une salle de soin avec sanitaires PMR,
- un espace office (« tisanerie »)
- et un espace de stockage.

La future restauration fera l'objet d'une rénovation et d'un agrandissement, en réponse à la mise aux normes sanitaires et à la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil.

Le dimensionnement de cette future restauration est calibré sur l'accueil en liaison froide et en SELF, de 70 % des effectifs scolaires projetés, soit un total de 158 places (création de 48 places par rapport à l'existant). Le projet du plateau inclusif prévoit également l'inclusion des enfants en situation de polyhandicap dans la restauration scolaire, générant de ce fait un espace dédié aux enfants et à leurs accompagnants.

Le projet de restauration comprendra :

- 2 salles de restaurant avec un fonctionnement en self
- Un espace de 20 m² environ pour l'accueil des enfants polyhandicapés
- Des sanitaires et espaces lave-mains
- 1 office de préparation des repas (avec équipement de réchauffage pour des repas livrés en liaison froide)
- 1 réserve sèche
- 1 SAS de livraison
- 1 local entretien
- 1 local pour les déchets de restauration
- 1 vestiaire / sanitaire pour les agents.

Programme surfacique :

A l'échelle de l'opération, sont projetés à ce stade de la programmation :
- 2 540 m² SDP réhabilités à usage scolaire, périscolaire, et extrascolaire pour une petite partie (RDC notamment)
- 240 m² SDP construits en neuf dont 210 m² SDP à usage dédié pour le plateau inclusif.

Le bilan surfacique global limite donc la construction de nouvelle surface à 240 m² SDP tout en répondant à l'ensemble des objectifs d'amélioration globale de la fonctionnalité de l'école pour tous les usages.

Objectifs énergétiques et environnementaux :

La partie en construction neuve sera soumise à la RE 2020 ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

La partie réhabilitée devra répondre au moins au niveau d'exigence BBC Rénovation Performance, comme décrit dans le programme d'aides régionales Effilogis ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux sera fortement privilégiée.

La production de chaleur fera l'objet d'une analyse comparative des solutions énergétiques, remise au maître d'œuvre jusqu'en phase APD, comprenant :

- En base, l'adaptation des installations existantes, localisées dans les locaux de la maternelle ;
- En option la création d'une chaufferie biomasse préfabriquée et accolée au bâtiment élémentaire est à étudier.

Parallèlement à l'étude spécifique remise au maître d'œuvre, une étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse mutualisée entre l'école élémentaire et le collège Clairs-Soleils adjacent, est en cours, portée par les services de la Ville et du Département.

La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, sur toutes les toitures disponibles, est envisagée, et sera étudiée comme option par le Maître d'œuvre jusqu'en phase APD.

Ces deux moyens de production ENR sont compris dans l'estimation du montant de travaux, et feront l'objet de financements dédiés.

Implantation du projet :

Le programme validé par le comité de pilotage prévoit de demander aux équipes de maîtrise d'œuvre de travailler sur une implantation de la construction neuve à l'est de la parcelle, en extension du bâtiment élémentaire.

L'accès au site, se faisant d'une part par la passerelle mode doux (passant au-dessus de la rue de Chalezeule), ainsi que par les places de stationnement à l'est de la passerelle, fera l'objet d'un travail spécifique pour générer un parvis élargi, en connexion avec le reste du quartier et en favorisant davantage les modes doux.

Il est souhaité que la zone de livraisons (restauration, OM, combustibles) soit en accès dédié depuis le Nord de la parcelle, sans traverser le site scolaire.

Espaces extérieurs :

Afin de répondre aux objectifs fixés par la municipalité, et vis-à-vis de l'ampleur des travaux, les espaces extérieurs feront également l'objet d'une requalification complète en termes de résilience, de végétalisation, de désimperméabilisation, et d'espaces de cour non-genrés.

Le programme intègre l'ensemble des sujétions liées à la reconfiguration et à la désimperméabilisation de la cour d'école, aux cheminements « mode doux » d'accès à celle-ci, et à la sécurisation des abords immédiats vis-à-vis de la rue de Chalezeule.

L'espace de cour existant sera nettement amélioré, de par la requalification des espaces, mais aussi par l'extension de la cour à l'ouest de la parcelle cadastrale, offrant ainsi 3 850 m² de cour de récréation / jardin pédagogique. Cette extension à l'ouest permettra de faire bénéficier les usagers d'un patrimoine arboré et ombragé existant.

Le patrimoine biodiversité existant sur site sera préservé et valorisé.

La requalification du parvis pour 500 m² contenus dans l'enceinte de la parcelle, améliorera la sécurité et la tranquillité aux abords du site.

Les travaux concernant le traitement des espaces extérieurs et des abords seront financés dans le cadre du plan de désimperméabilisation des cours d'école inscrit au PPI (plan de lutte contre les îlots de chaleur).

Le paysagiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre travaillera sur des propositions d'études jusqu'en phase APD. La finalisation des études et le suivi de la réalisation de ces travaux seront ensuite effectués par les services de la Direction Biodiversité Espaces Verts de la ville, assistés par le paysagiste dans le cadre d'une mission AMO spécifique.

III - COUT DE L'OPERATION

Le budget affecté à l'opération suite à l'étude technico-économique s'établit comme suit :
- Estimation Travaux : 5 198 000 € HT (valeur mois de janvier 2023)
- Estimation études de maîtrise d'œuvre : 730 000 € HT
- Autres dépenses (programmation, révisions de 2 % sur 3 ans, aléas, diagnostics...) : 570 000 € HT

Soit un montant global d'opération évalué à 6 498 000 € HT, soit 7 797 000 € TTC TDC (arrondi).

Des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs,...) avant le démarrage de la phase travaux, dans le cadre notamment des contractualisations en cours et à venir.

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- Programme fonctionnel remis en mars 2023
- Consultation marché de maîtrise d'œuvre en procédure avec négociation (Article R.2124-3-3° du Code de la commande publique) d'avril 2023 à septembre 2023 :
- Déroulement des études de septembre 2023 à juillet 2024
- Instruction du permis de construire : avril 2024 à novembre 2024
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises et lancement des marchés de travaux : de septembre 2024 à novembre 2024.
- Travaux : de novembre 2024 à février 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux de la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

. solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir,

. signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Claudine CAULET (1) et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT